



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2023-12

PENALITES PERIPHERIQUES ET ACCES A L'EMPLOI

YANNICK L'HORTY

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Pénalités périphériques et accès à l'emploi

Yannick L'HORTY¹

Octobre 2023

Résumé

Nous proposons la notion générique de « pénalité périphérique » pour désigner un effet négatif subi par un ménage du fait d'une localisation résidentielle à distance d'une métropole régionale. Sans ignorer d'autres domaines, nous nous focalisons sur les pénalités dans l'accès à l'emploi. Pour les mesurer, nous confrontons les apports de données observationnelles et expérimentales. Nous montrons que les pénalités périphériques combinent à la fois un effet de distance et un effet de localisation et qu'elles peuvent être alourdies lorsque le demandeur est d'origine ultra-périphérique ou étrangère. Au total, les ménages localisés en périphérie subissent de fortes pénalités dans l'accès à l'emploi, largement sous-estimées par la littérature spatialisée. Il nous semble que les crises des années 2000 n'ont ni amplifiées, ni atténuées ces pénalités mais que les politiques publiques ont un rôle éminent à jouer pour les compenser.

JEL Codes : C67, H52, I23,

Mots-clés : Université, étude d'impact.

Cet article s'appuie sur la conférence invitée donnée lors du 59^{ème} congrès de l'Association des Sciences Régionales de Langue Française, dans la commune du Tampon, à La Réunion, 59^e colloque. Le thème général de la conférence était « Les territoires périphériques et ultrapériphériques face aux crises majeures. Le retour de la distance ». L'auteur remercie Jean-François Hoarau et les organisateurs de la conférence ainsi que l'ensemble des participants pour leurs remarques et commentaires.

¹ Univ Gustave Eiffel, Univ Paris Est Créteil, ERUDITE, TEPP, F-77454, Marne-La-Vallée, France, yannick.lhorty@univ-eiffel.fr

Introduction

Le thème de la fin de la distance réapparaît régulièrement dans le débat public avec des argumentaires renouvelés. De l'après-guerre jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, c'est tout d'abord l'argument de la réduction tendancielle des coûts de transport, associée aux gains de productivité des infrastructures et des moyens de transport, qui est mis en avant pour documenter la contraction planétaire des distances. A l'appui de ce discours, Hummels (2007) présente une corrélation inverse très nette entre les séries temporelles de coûts de transports à destination des Etats-Unis, par voie aérienne ou maritime, et les flux d'exportation mondiaux. La mondialisation des échanges commerciaux a bel été alimentée par la réduction des coûts de transport. Puis, à la fin des années quatre-vingt-dix, la mort de la distance est annoncée de façon tonitruante par la journaliste économique Frances Cairncross (1997) dans son ouvrage éponyme. L'argument central ne réside plus dans la baisse des coûts de transport mais dans la diffusion des nouvelles technologies de l'information et des communications et dans la digitalisation des économies qui effacent une partie des distances physiques dans les flux d'information. Avec la crise sanitaire, une troisième ligne d'argumentation a vu le jour. On a assisté ponctuellement, pendant chaque confinement, à une véritable explosion du recours au télétravail qui a laissé entrevoir le risque d'une déstabilisation des logiques de choix résidentiels, au profit de localisations situées à longue distance des lieux d'emploi, et fait craindre un véritable exode urbain.

Dans ce débat, le camp opposé de ceux pour qui la distance compte, depuis toujours et pour longtemps, comprend un grand nombre de partisans. En premier lieu, il nous faut citer les géographes. Pour les évoquer, on peut renvoyer à Denise Pumain, dans son court essai sur la distance et l'espace géographique (2009), qui écrivait tout simplement que la distance est l'un des « concepts fondamentaux de la géographie ». Elle citait Waldo Tobler, l'un des pionniers de la cartographie numérique et l'inventeur de la projection hyper elliptique, pour qui « la première loi de la géographie est que deux choses proches ont plus de chances d'entrer en interaction que deux choses éloignées ». L'idée selon laquelle la distance compte (toujours) est également fondatrice des sciences régionales, au moins depuis Walter Isnard et jusqu'à Philippe Aydalot. Dans « Dynamique spatiale et développement inégal » (1980), Philippe Aydalot écrivait toutefois que « ce n'est pas la distance qui crée l'économie spatiale, encore moins l'isolement, mais l'existence de relations ». Les fondateurs de la science régionale ne considéraient pas uniquement la distance dans son sens géométrique le plus stricte, d'un écart entre deux points, et ils n'ignoraient pas son sens sociologique le plus riche, selon lequel la distance est à la fois subjective et socialement construite. On retrouvera la même source d'inspiration au sein de l'école française de la proximité, issue du Groupe de Recherche « Dynamiques de proximités » qui depuis le début des années 1990 étudie les relations de distance entre acteurs dans le sens enrichi de leur capacité à s'organiser collectivement dans un territoire, à faire territoire pour produire des solutions innovantes, au carrefour de l'économie industrielle, de l'économie de l'innovation et de l'économie régionale.

Les défenseurs des effets de distance sont également nombreux dans l'économie *mainstream*, qui s'est largement éloignée du modèle néo-classique a-spatial des manuels de premier cycle. Les effets de distance occupent une place centrale dans la nouvelle économie géographique qui se questionne sur les choix de localisation des firmes. Pour Krugman (1992), les processus d'agglomération des entreprises sont une source de rendements croissants parce qu'ils permettent de réduire durablement les distances et les coûts de transport. Une nouvelle économie spatiale va se développer sur cette base et explorer une grande variété de sujets, de la formation des villes aux déséquilibres commerciaux, où la combinaison de la mobilité des facteurs de production, des coûts de transport et de rendements croissants d'agglomération jouent un rôle explicatif majeur. Un des jalons de ce développement a été l'ouvrage collectif édité en 1999 par Masahisa Fujita, Paul Krugman, et Anthony J. Venables. On peut

citer aussi l'économie des villes pour laquelle le déclin de la distance atténue les forces d'agglomération. Masahisa Fujita et Jacques-François Thisse (2003) écrivent ainsi que « la ville appartiendrait à un passé révolu ».

Comme le montrent la plupart de ces références, la distance comme dimension d'analyse est principalement considérée en économie dans les études qui se focalisent sur les comportements des entreprises et qui souhaitent analyser leurs choix de localisation spatiale en lien avec les flux d'échanges commerciaux internationaux. Il s'agit notamment d'expliquer les comportements d'investissement direct et d'implantation d'unités de production par la distance aux consommateurs, par la distance à des ressources humaines ou à des gisements de consommations intermédiaires ou de matières premières.

Dans cette contribution, nous nous concentrons sur un tout autre aspect : les effets de distance dans les comportements des ménages, dans le domaine de l'accès à l'emploi. Nous nous situons au sein des approches plus empiriques en économie urbaine, au croisement de l'économie du travail et du logement, où l'on étudie les différences locales dans le risque d'exposition au chômage en accordant une place centrale à l'hypothèse de *spatial mismatch*, dans la lignée de l'article fondateur de John Kain (1968).

Pour aborder ces problématiques du côté des ménages, nous proposons la notion générique de « pénalité périphérique » qui correspond à un effet négatif subi par un ménage du fait d'une localisation résidentielle à distance d'une métropole régionale. Cette pénalité associée à un lieu de résidence en périphérie, à distance du centre urbain, est le symétrique de la notion d'économie d'agglomération, utilisée pour qualifier les gains des entreprises, et dont le rôle est central au sein de la nouvelle économie géographique. La problématique des pénalités périphériques relève de l'économie spatiale. Elle peut être élargie à la notion de pénalité ultra-périphérique, qui s'appliquerait aux territoires ultra-marins et relèverait quant à elle plutôt de l'économie régionale.

Nous nous concentrons sur le marché du travail où l'entrée par la distance ouvre principalement à des questions d'accessibilité des emplois. Il est clair que des pénalités périphériques existent dans d'autres domaines. Sur le marché du travail, pourrait étudier les pénalités salariales associées à une localisation périphérique. En dehors du marché du travail, on pourrait étudier les pénalités subies par les ménages résidant en périphérie plus ou moins lointaine des centres urbains dans des domaines aussi divers que les coûts et les temps de transport, les coûts et les situations de logement, les possibilités d'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur, d'accès aux soins, aux loisirs et à la culture, etc. Mais nous choisissons la question de la distance à l'emploi parce qu'elle est peut-être moins visible, qu'elle est moins étudiée, et qu'elle joue un rôle essentiel du point de vue du niveau de vie des ménages.

Nous nous interrogeons en premier lieu sur la mesure des pénalités périphériques dans l'accès à l'emploi et sur l'analyse de leurs déterminants. Nous privilégions alors des approches purement expérimentales qui sont susceptibles de produire des constats dotés d'une forte validité interne. La thèse qui sous-tend notre propos est que la distance compte et que les ménages localisés en périphérie subissent de fortes pénalités dans l'accès à l'emploi, largement sous-estimées par la littérature spatialisée. Il nous semble que les crises n'ont pas remis en cause ce constat mais que les politiques publiques ont un rôle éminent à jouer en vue de réduire les pénalités périphériques.

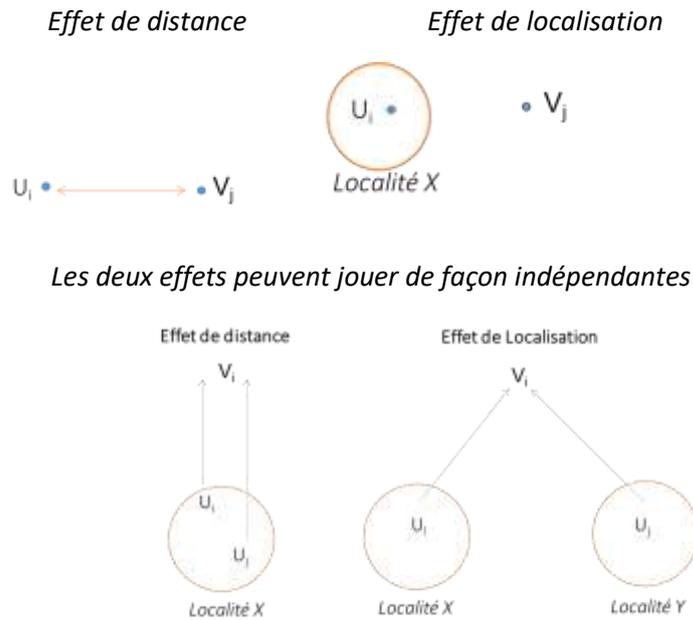
1. Effets de distance, effets de localisation

Pour mesurer les pénalités périphériques subies par les ménages, l'entrée la plus intuitive est donnée par les coûts de transport. Un ménage dont le logement est situé loin des centres d'emploi est confronté quotidiennement à des coûts de transport qui peuvent grever assez fortement son niveau de vie. Le mécanisme est présent dans les modèles théoriques de l'économie résidentielle pour lesquels les coûts de transport sont l'un des principaux déterminants des choix de localisation des ménages (Alonso, 1964 ; Mc Fadden, 1977, Brueckner et al. 1999). A l'équilibre du marché immobilier, les différences de prix du logement entre le centre et la périphérie intègrent les écarts dans les coûts de transport et sont sensibles également à la distance aux aménités urbaines. Cet effet des coûts de transport est particulièrement saillant en Ile-de-France. Pour Coulombel et Leurent (2013) qui l'ont mesuré avec précision, comme le coût du logement est élevé partout en Ile-de-France, y compris en périphérie, la part du budget consacrée au logement est comparable au centre et en périphérie francilienne mais le budget transport varie du simple au double. Tout se passe comme si les ménages situés à la périphérie avaient sous-estimé l'ampleur des coûts de transport dans leurs décisions de localisation. Au-delà de cet effet des coûts de transport, il existe aussi un effet du temps de transport qui alourdit les pénalités périphériques.

Le cœur de notre propos est que d'autres pénalités moins visibles sont générées par le fonctionnement du marché du travail. Dans le processus d'appariement entre les flux d'emplois vacants et les demandeurs d'emploi, deux types de mécanismes spatiaux sont générateurs de pénalités périphériques et il convient de les distinguer. Le premier est un effet de distance entre le lieu de vie du chômeur et la localisation de son lieu de travail potentiel. L'éloignement des deux localisations diminue l'efficacité de la recherche d'emploi pour le chômeur et augmente les coûts d'appariement pour l'employeur, qui peut craindre davantage de retard, de fatigue et d'absentéisme des travailleurs éloignés. Il va en résulter une relation inverse entre le taux ou la durée de chômage local et la distance au centre d'emploi, mesurée en temps de transport. Le deuxième mécanisme est un pur effet de localisation du demandeur d'emploi, indépendamment de la distance. Le quartier où l'on habite, voir la commune ou le département exercent des effets sur l'employabilité des personnes au travers des caractéristiques du territoire et de l'action publique locale déployée par les collectivités, le tissu d'entreprises ou les associations pour accompagner ou former les demandeurs d'emploi et également au travers d'effets de voisinage ou de réputation de voisinage, plus ou moins perçus par les recruteurs.

Il importe d'autant plus de distinguer ces effets de distance et ces effets de localisation qu'ils jouent effectivement de façon indépendantes (schéma n°1). Deux demandeurs d'emploi peuvent habiter la même localité en étant à des distances et des temps de transport différents pour un même emploi (parce l'un habite au sud de la localité et l'autre au nord, ou parce que le tracé d'une infrastructure routière ou ferroviaire sépare leurs lieux de résidence et différencie leur temps de transport). Deux autres demandeurs peuvent résider dans des localités différentes, l'une à l'est et l'autre à l'ouest, mais avoir en commun le même temps de transport pour se rendre au travail. Et l'on peut avoir ainsi des lieux de vie doublement pénalisés, par leur localisation et leur distance à l'emploi, d'autres doublement avantageés et d'autres encore où l'effet de la localisation sera plus ou moins compensé par celui de la distance.

Schéma 1. Distance et localisation

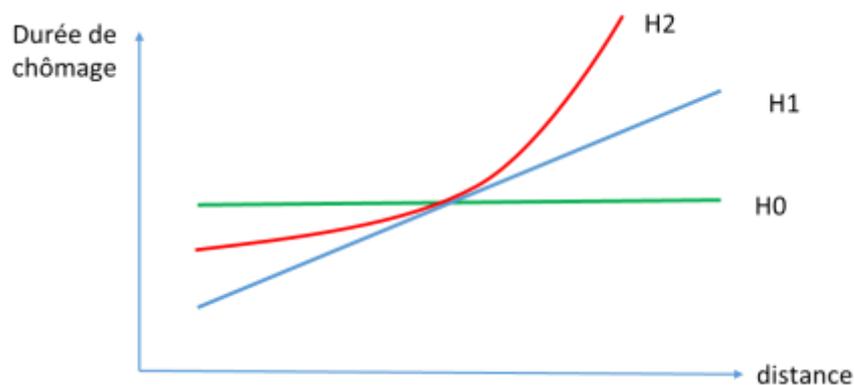


Les deux mécanismes correspondent à la fois à des littératures et des réalités différentes. Si l'on devait donner une illustration concrète d'un effet de distance, on pourrait évoquer les situations de chômage d'enclavement ou de chômage rural associées des localisations en lointaine périphérie régionale. Dans le contexte de l'Ile-de-France, l'excès de taux de chômage à Montereau, à Dourdan ou à Mantes-la-Jolie illustrent bien ces effets de distance. Cette sur-exposition au chômage des localisations périphériques, éloignées physiquement des centres d'emploi, correspond à un mécanisme de *spatial mismatch* qui a été étudié à la fois théoriquement et empiriquement depuis Kain (1968). Les contributions parmi les plus citées sont celles de Rogers (1997), Brueckner et Martin (1997), Immergluck (1998), Coulson et al. (2001) et Wasmer et Zénou (2002). Elles mettent l'accent soit sur l'effet négatif de la distance sur la qualité de la recherche, du point de vue du demandeur d'emploi, soit sur l'effet négatif sur la productivité, du point de vue du recruteur.

S'agissant de l'effet de localisation, une illustration concrète en est donné par le taux de chômage à la Goutte d'or, un quartier prioritaire de la politique de la ville d'une surface totale de 18 ha situé dans Paris intra-muros, trois fois plus élevé que dans le reste de la ville de Paris, alors que le quartier est situé à proximité de l'hyper-centre du bassin d'emploi le plus dynamique d'Europe, celui de la région francilienne qui regroupe plus de 6,5 millions d'emplois. Les effets de distance ne pouvant pas être évoqués pour expliquer cette surexposition au chômage, c'est vers les effets de localisation qu'il faut se tourner. Plusieurs mécanismes peuvent être évoqués qui posent autant de problèmes d'identification au niveau individuel, s'agissant d'interactions sociales. Ces problèmes ont été étudiés par Charles Manski (1995) dont la typologie est pleinement appropriée. Les effets de localisation relèvent soit d'interactions contextuelles, de nature exogène, tel que les effets de composition du quartier qui sont mis en avant par Hellerstein et al. (2008) ou encore par Gobillon et al. (2011) sur données françaises, soit d'interactions endogènes, qui correspondent plutôt à des effets de réseau ou de norme sociale, à des effets de pair ou de voisinage, dont une référence est donnée par l'article de Hellerstein et al. (2011), soit enfin à ce que Manski nomme effets corrélés, mettant en jeu par exemple l'effet du niveau local des loyers sur l'effort de recherche des demandeurs d'emploi, comme dans le modèle de Patacchini et Zenou (2006).

Ces travaux qui s'intéressent aux effets de distance et de localisation sur le marché du travail, en adoptant le point de vue des ménages, sont principalement de nature théorique et ne permettent pas toujours de préciser la forme des pénalités périphériques. Pour aller plus loin, il paraît important de quantifier et de déterminer la forme de la relation entre la distance domicile-travail et la vitesse de sortie du chômage, mesurée par exemple par l'espérance de durée de chômage, ou son inverse, le taux de sortie. Sur le schéma 1, différents tracés sont envisagés. La droite H0 correspond à l'hypothèse extrême d'indépendance entre distance à l'emploi et durée du chômage H0. Le tracé H1 exprime une relation linéaire et croissante, à l'image de celle qui serait donnée si l'on ne prenait en considération que le prix du carburant pour se rendre d'un point à un autre de l'espace. La relation H2 est croissante et convexe. Elle suggère que la distance ne devient toxique qu'au-delà d'un seuil donné, au-delà duquel elle dégrade de plus en plus les chances de sortie du chômage.

Schéma 2. Différentes formes théoriques de relations entre distance à l'emploi et durée de chômage



Une remarque complémentaire porte sur l'apport dans cette discussion d'une entrée par les discriminations. Une définition économique des discriminations a été donnée par James Heckman (1998) pour qui « il y a discrimination lorsque deux personnes semblables sont traitées de façon différentes en raison de leurs caractéristiques ethno-raciales ou de leur sexe, et si ces caractéristiques n'ont pas d'effet direct sur la productivité ». Si l'on suit cette définition, un employeur qui n'embauche pas une personne en raison de la distance entre son domicile et son lieu de travail ne se rend pas coupable de discriminations, puisque la distance peut avoir effectivement un effet sur la productivité. En revanche, un employeur qui refuserait un candidat à l'embauche en raison de la localisation de son domicile, de sa commune ou de son département de résidence, se rend coupable d'une discrimination au sens économique, dès lors qu'il est bien montré que le lieu de résidence, à distance donnée, n'a pas d'effet sur les aptitudes professionnelles et la productivité. Il se rend aussi coupable d'une discrimination au sens juridique puisque le critère du lieu de résidence a été intégré au sein de la liste des critères prohibés par le code pénal et le code du travail depuis 2014. L'entrée par les discriminations fournit une justification supplémentaire pour distinguer effets de distance et de localisation.

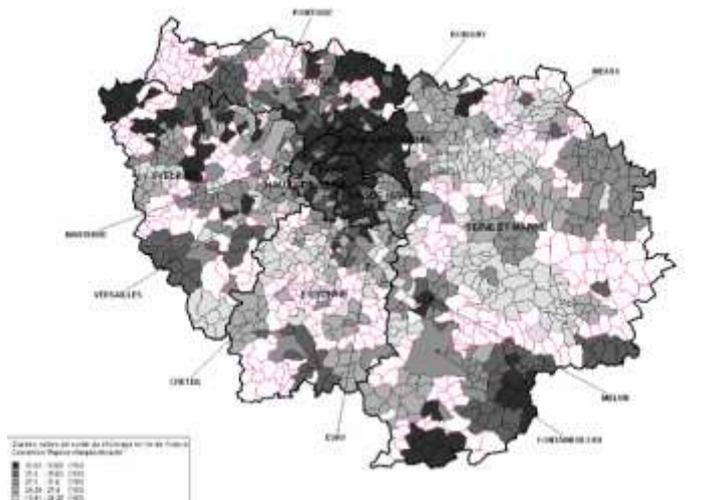
2. Apport et limites des données observationnelles

Afin de mesurer l'ampleur des pénalités périphériques sur le marché du travail, qu'elles soient générées par des effets de distance ou de localisation, on peut tout d'abord se tourner vers des données issues de l'observation. Au sein d'une aire géographique donnée, il est aisé de croiser des indicateurs locaux d'exposition au chômage avec d'autres indicateurs de distance au centre d'emploi. La difficulté est d'évaluer des effets toutes choses égales par ailleurs, en contrôlant par l'ensemble des

autres déterminants du chômage. Un certain nombre de travaux empiriques ont contourné cette difficulté en estimant des modèles complets pour le cas français. A partir de l'enquête "Trajectoires des Demandeurs d'Emploi", Cavaco et Lesueur (2004) mettent en évidence l'effet particulièrement pénalisant des contraintes spatiales sur la recherche d'emploi. Ils montrent notamment que l'éloignement des zones de concentration des emplois au cours du processus de recherche d'emploi augmente la durée des épisodes de chômage. Gaschet et Gaussier (2004) confirment les effets négatifs de la mauvaise accessibilité aux emplois sur la durée de chômage dans l'agglomération bordelaise. Ces effets apparaissent à deux niveaux distincts : au niveau local (dans un rayon de 2 kilomètres) et à un niveau plus régional (avec le déséquilibre entre l'est et l'ouest de l'agglomération). Detang-Dessendre et Gaigné (2009) regardent ainsi dans quelle mesure la localisation résidentielle peut impacter la durée de chômage. Ils montrent qu'une meilleure accessibilité améliore la probabilité de trouver un emploi pour les résidents des franges urbaines et des zones rurales. En revanche, l'effet n'est plus significatif pour les habitants vivant dans de grands centres urbains. La distance n'augmente la durée du chômage qu'au-delà d'un certain seuil d'éloignement. Gaigné et Sanch-Maritan (2019) précisent que le passage d'une zone située dans le premier quartile de densité au dernier quartile se traduit par une augmentation du chômage de 14 %.

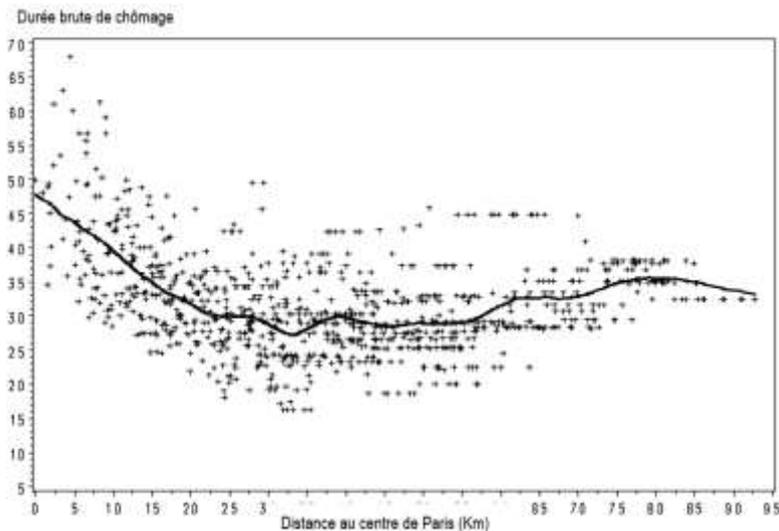
Des travaux plus systématiques ont été effectués dans la même direction à l'aide d'estimations de modèles de durée à partir des données du Fichier Historique Statistique (FHS) de Pôle Emploi, dans le cadre du programme SOLSTICE (Système d'Observation Localisée pour le Suivi des Trajectoires d'Insertion de Chômage et d'Emploi). L'objectif de ce programme de recherche qui a débuté au milieu des années 2000 était de mesurer des durées locales du chômage en neutralisant les effets de composition associés aux caractéristiques des demandeurs d'emploi. Une première série de publications a été réalisée à la fin des années 2000 (Duguet et al. ; 2008, 2009 et 2010), suivie d'une deuxième série de publications plus récente consacrée aux effets des crises sur la géographie des durées de chômage (L'Horty et al. 2016 ; L'Horty et Sari, 2019 ; Duguet et al. 2023). La carte et le graphique n°1, tirés de Duguet *et al.* (2009), fournissent une bonne illustration des résultats de ce programme. La carte représente les durées locales de chômage, nettes d'effets de composition par diplôme, âge et sexe des demandeurs d'emploi, avant une reprise d'emploi déclarée à Pôle Emploi, issues de l'estimation de modèles de durée pour 914 communes franciliennes où le nombre d'observations est suffisant pour effectuer ce type d'estimation. Elle fait apparaître une structure spatiale concentrique, selon laquelle les durées de chômage sont élevées à la fois au centre et à en lointaine périphérie. La relation entre durée et distance, représentée dans le graphique 1 à l'allure d'une courbe en U très aplatie. La partie droite du graphique signale des effets de distance et de *spatial mismatch*. Pour la partie gauche du graphique, où l'on voit les durées diminuer avec la distance, l'interprétation donnée par L'Horty et Sari (2019) privilégie des effets de localisation avec l'existence d'un *skill mismatch* propre à Paris intra-muros.

Carte n°1. Espérances des durées nettes locales de chômage en Ile-de-France



Source : Duguet et al. (2009)

Graphique 1. Relation entre distance au centre et durée du chômage en Ile-de-France



Source : Duguet et al. (2009)

Ces données issues de l'observation des durées de chômage locales s'avèrent précieuses pour mesurer et cartographier l'ampleur des pénalités périphériques mais elles sont affectées par plusieurs biais. Si la distance pénalise l'accès à l'emploi, les personnes les plus éloignées de l'emploi peuvent abandonner leur recherche et disparaître des données ce qui fausse la relation observée. De même, les personnes qui trouvent un emploi vont disposer de revenus plus élevés qui rendent possible une mobilité résidentielle pour une plus grande proximité au centre, tandis que les personnes dépourvues d'emploi peuvent être relégués dans un logement plus éloigné et moins coûteux. La relation observée directement sur des données d'enquêtes ou des sources administratives peut être affectée par ce tri spatial opéré par le marché immobilier. Enfin, la distance n'est pas le seul déterminant spatial de l'accès à l'emploi. Les caractéristiques de mon lieu de vie (effet de quartier, aménités, réputation,

action publique locale...) comptent également. Certaines de ces caractéristiques sont corrélées à la distance (par exemple, les quartiers prioritaires sont surtout localisés en périphérie). Il importe de mesurer l'effet de distance en contrôlant l'ensemble de ces effets de localisation ce qui n'est jamais complètement réalisé par les estimations sur données observationnelles. Pour surmonter ces difficultés, il faudrait pouvoir faire varier la distance indépendamment de toutes les autres caractéristiques individuelles et locales, avant d'observer les effets sur les situations d'emploi. Pour y parvenir, il faut soit un bon instrument, soit une bonne expérience...

3. Apport et limites des données expérimentales

La méthodologie du test par correspondance permet en partie de surmonter ces difficultés. Le testing, ou « test par correspondance » est une méthode de construction de données individuelles de portée expérimentale, qui permet de mesurer de façon satisfaisante l'effet d'une variable sur une autre, dans le cadre d'une transaction entre un offreur et un demandeur, en contrôlant à la fois les sources d'hétérogénéité sur les variables observables et inobservables. Il s'agit d'une méthode proche de celle de l'évaluation expérimentale des politiques publiques, qui peut s'y substituer dans certains cas. Le principe est de soumettre à des offreurs une paire de candidatures fictives semblables en tous points à l'exception d'une caractéristique dont on veut tester l'effet. Puis, on répète le test un grand nombre de fois et l'on construit des bases de données avec les réponses au test afin de mesurer une éventuelle différence de traitement.

Ces méthodes sont largement appliquées dans le domaine de la mesure des discriminations, quand la caractéristique testée est l'un des critères prohibés par le droit (sur le marché du travail, comme sur celui du logement et dans d'autres domaines). Elles permettent aussi de mesurer des effets fins, afin de calibrer certaines élasticités ou de préciser la sensibilité à certaines variables d'intérêt (le niveau de diplôme, l'expérience professionnelle, tel ou tel élément de la trajectoire d'un demandeur d'emploi). Elles peuvent aussi contribuer à l'évaluation de l'action publique, quand la caractéristique testée est un traitement de politique publique (par exemple, l'accès à une nouvelle formation, le recours à un nouveau dispositif, le fait de bénéficier d'une réforme, ...).

James Heckman (1998) dans son article « *Detecting discrimination* » porte un jugement sévère sur les méthodes d'audit par couples, qui étaient pratiquées avec des paires de figurants, avant que les tests électroniques, via internet, s'imposent : « Prises isolément, les méthodes d'audit n'apportent que peu de preuves de discrimination sur le marché du travail. La validité des méthodes d'audit dépend essentiellement d'hypothèses non vérifiées sur l'égalité entre les groupes de race et de sexe des distributions des composantes de la productivité non observées (par les concepteurs de l'audit) sur lesquelles agissent les entreprises et sur la manière dont fonctionnent les marchés du travail. Les audits peuvent déceler des discriminations lorsqu'il n'y en a pas et les dissimuler lorsqu'il y en a ». La validité externe de ces méthodes peut aussi être questionnée : elle est limitée par le périmètre de l'expérimentation (souvent un petit nombre de professions). Un autre inconvénient est le coût logistique, qui peut être très important pour les très grandes campagnes de testing (dépassant 10 000 observations).

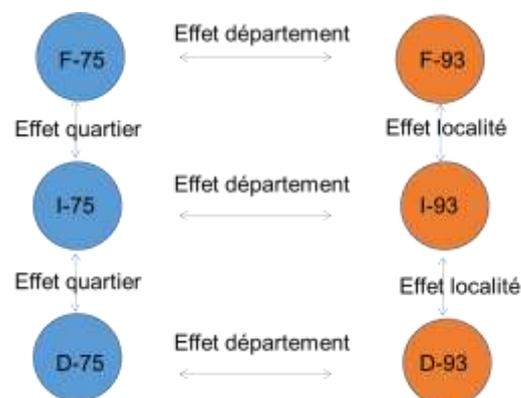
Il s'agit donc d'appliquer la méthode du test par correspondance en faisant varier l'adresse du candidat, de façon à identifier toutes choses égales par ailleurs l'effet de la distance, pour une qualité de localisation donnée, et un effet de localisation, à distance donnée. Notons que les protocoles de tests par correspondance qui sont mis en œuvre dans la littérature internationale proposent des aménagements permettant de surmonter la critique de James Heckman. L'une des études les plus

citées est celle de Bertrand et Mullainathan (2004) qui mesure les effets croisés du lieu de résidence et de l'origine sur les chances d'accès à l'emploi aux Etats-Unis, dans les villes de Boston et Chicago. Elle montre que le fait de résider dans un quartier favorisé augmente les chances de succès, dans une proportion comparable pour les noirs et les blancs. L'étude met ainsi en évidence l'existence d'un effet de localisation, mais elle ne considère pas les effets de distance.

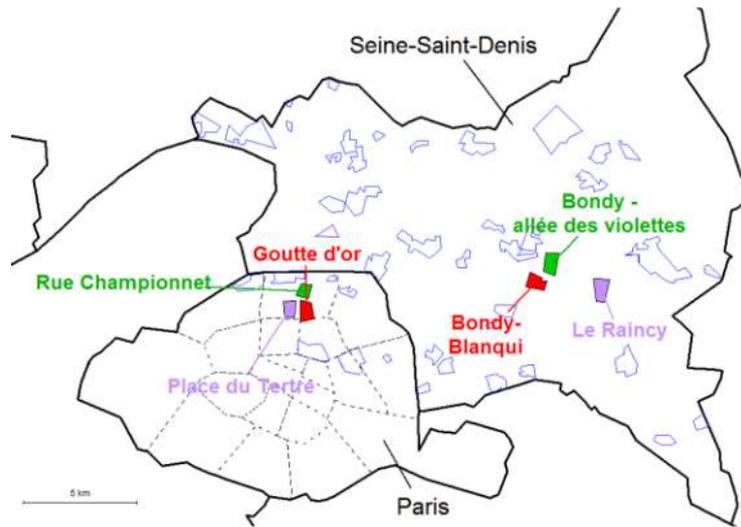
En France, trois vagues de tests par correspondance ont été mises en œuvre afin d'explorer les relations entre le lieu de résidence et l'accès à l'emploi. Ces tests portent tous sur l'Ile-de-France. La première vague a ciblé des postes de comptable et de serveur et ses résultats ont été publiés dans deux articles, un pour chaque profession. Duguet *et al.* (2010) et Petit *et al.* (2015) mettent en évidence un effet significatif de la commune de résidence, indépendamment de l'origine. La deuxième vague porte sur le recrutement d'un développeur informatique : L'Horty *et al.* (2011) trouvent un effet de la localité de résidence plus marqué pour les femmes d'origine française. Enfin, la troisième vague porte sur des postes de serveurs et de cuisiniers, Petit *et al.* (2016), Bunel *et al.* (2016) et L'Horty *et al.* (2019), qui exploitent la base de tests, mettent en évidence la co-existence des deux types de mécanisme : une localisation dans un quartier défavorisé peut pénaliser l'accès à l'emploi à la fois par un effet de signal spécifique de l'adresse et par une distance excessive vis-à-vis des potentiels lieux de travail.

Il est intéressant de présenter un peu plus en détail le protocole de ce dernier test, dont la collecte des données a été réalisée entre octobre 2011 et février 2012. La finalité était de mesurer un effet du lieu de résidence à différentes échelles, celle du quartier, de la commune et du département, tout en mesurant en même temps un effet de distance. Pour y parvenir, les auteurs ont choisi de concentrer dans l'espace des lieux de résidence des candidats fictifs, avec deux triplets de quartiers (prioritaire, neutre et résidentiel) géographiquement proches, l'un à Paris et l'autre en Seine-Saint-Denis (carte n°2). Ce protocole, qui prévoit d'envoyer six candidatures en réponse à chaque offre d'emploi, permet de mesurer simultanément sept effets de localisation, conditionnellement au département, à Paris et en Seine-Saint-Denis, ou au quartier de résidence, en comparant deux à deux les taux de succès des candidats fictifs. Les auteurs ont fait par ailleurs le choix de deux professions spatialement très dispersées, celles des cuisiniers et serveurs, dont la combinaison permet d'évaluer l'ampleur des discriminations par la clientèle. Ils ont envoyé au total 2988 candidatures en réponse à 498 offres d'emploi localisées en Ile-de-France.

Schéma 3. Un protocole de test avec deux triplets de candidats pour mesurer les effets de localisation sur plusieurs échelles



Carte n°2. Choix de localisation des candidats fictifs



Source : Bunel et al., 2016

Les études réalisées à partir de la base de données ainsi constituée montrent la co-existence de l'effet de distance et de l'effet de localisation. L'ordre de grandeur pour l'effet de distance est d'un point de taux de succès en moins tous les trois kilomètres. L'étude montre que les habitants de Seine-Saint-Denis subissent une double pénalité périphérique, au travers de leur distance à l'emploi et d'un signal négatif de localisation, indépendamment de la distance à l'emploi. L'effet localisation se situe principalement au niveau départemental en Seine-Saint-Denis (les recruteurs pénalisent une adresse dans le département quel que soit la commune ou le quartier) et il se situe plutôt à un niveau quartier à Paris.

4. Mesurer les pénalités ultra-périphériques

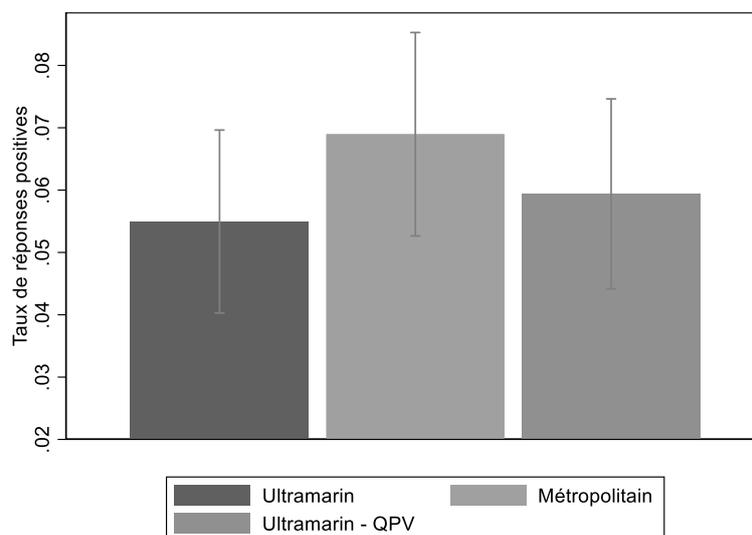
Les études appliquées qui utilisent les tests par correspondance modélisent le plus souvent les réponses à l'aide de modèles logistiques ou de modèles linéaires en probabilité. Ces spécifications rendent très lisible la décomposition des pénalités liées au lieu de résidence, comme une somme d'effets indépendants les uns des autres. Elle est compatible avec la présence d'une pénalité additionnelle associée à une origine et/ou une localisation ultra-périphérique, dans un département ou territoire d'outre-mer. Dans l'équation (1) qui correspond à un modèle linéaire en probabilité la variable expliquée est le fait d'obtenir une réponse positive ou non à la candidature déposée. La distance entre le lieu de résidence est une variable continue, mesurée en kilomètres ou en temps de transport (en voiture ou en transport en commun). La variable Quartier est un effet de localisation, codé 1 si la personne réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. La variable Origine est elle aussi une variable binaire, codée 1 si la personne est originaire d'outre-mer. La variable T correspond aux caractéristique du traitement, qui est ici l'envoi de candidature (type de script, ordre d'envoi, jour d'envoi,...). La spécification comprend aussi un effet fixe Recruteur et un terme de résidu.

$$REP_{ir} = \alpha + \beta distance_{ir} + \gamma Quartier_i + \delta Origine_i + \tau T_{ir} + \phi_r + \varepsilon_{ir} \quad (1)$$

Le projet MELODI (pour Mesure LOcae des Discriminations) dans les DOM (Anne *et al.*, 2021) a eu pour objet de réaliser ce type d'estimation de façon à mesurer les pénalités associées à une origine et une

localisation dans un département d’outre-mer. Il s’agit d’un test multi-site et mono-emploi qui compare 3 départements (Guadeloupe, Martinique, La Réunion) et Paris, pour des emplois de serveurs dans la restauration, à l’aide d’un test par candidatures spontanées. 1156 restaurants ont été testés, soit 3468 candidatures envoyées. Globalement, les auteurs n’observent pas de discrimination significative selon une adresse dans un quartier prioritaire, ce qui peut être relié aux effets positifs des Emplois Francs, très présents en outre-mer. En revanche, ils constatent que les candidats d’origine ultramarine sont discriminés par rapport au candidat d’origine métropolitaine. Le candidat domien reçoit 1,5 pp de réponse positive en moins que le parisien, soit 22,6% de pénalité relative. La discrimination à l’encontre des ultra-marins n’est pas spécifique à la France hexagonale et apparaît également dans les territoires d’outre-mer. Il s’agit là d’une preuve empirique de l’existence d’une pénalité associée à une origine ultra-périphérique qui s’ajoute effectivement aux autres pénalités subies par les demandeurs d’emploi en raison de leur distance à l’emploi et de leur localisation.

Graphique 2: Taux de réponses positives par profil



Notes: Intervalles de confiance à 95%.

Source: Testing MELODI DOM, TEPP-CNRS, Anne et al. (2021)

5. Les effets des crises sur les pénalités périphériques

Une fois leur existence établie et la mesure de leur ampleur effectuée, d’autres dimensions des pénalités périphériques peuvent être explorées. Comment évoluent-elles dans le temps ? Sont-elles affectées d’une tendance dans un sens ou dans l’autre ? Comment répondent-elles aux chocs qui affectent nos économies et nos sociétés ? Y-a-t-il un effet systématique des crises ? On ne saurait répondre à toutes ces questions. Mais l’on peut avancer quelques hypothèses.

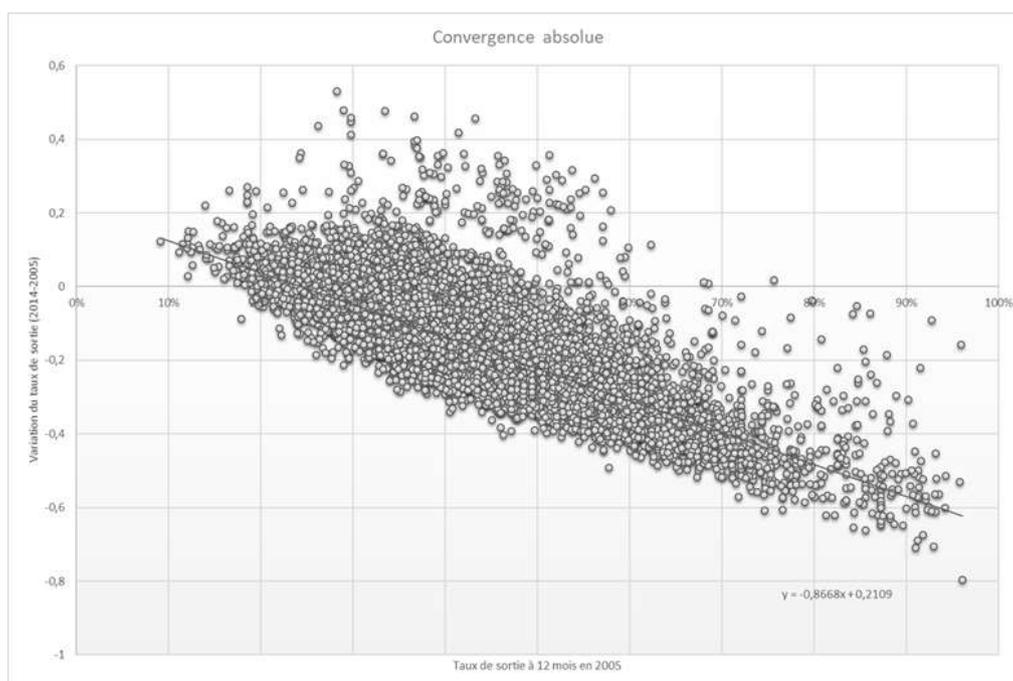
Un questionnaire additionnel porte sur les effets de la crise associée à l’attaque de l’Ukraine par la Russie, qui a fortement augmenté les prix du gaz et dans une moindre mesure ceux de l’ensemble des ressources en énergie. Ce choc sur les coûts de transport et d’énergie affecte davantage les ménages situés à la périphérie. Cette crise augmente les pénalités périphériques. Peut-on généraliser ce constat ? Les crises ne semblent-elles pas toujours pénaliser les périphéries ?

Il est raisonnable de répondre par la négative à cette question. Tout d’abord, toutes les crises n’augmentent pas les coûts de transport. Certaines, comme la grande récession de 2009, n’ont pas

d'effet direct. D'autres, comme la crise sanitaire, ont des effets inverses et contribuent à l'abaissement des coûts de l'énergie et des transports. Ensuite, les effets des crises sur les prix de l'énergie et les coûts de transport sont ponctuels. Ils sont très rarement durables. Si bien que l'on peut supposer que parfois les crises pénalisent les périphéries, parfois elles les avantagent, mais rarement durablement.

Une première illustration peut être proposée sur les effets de la grande récession de 2009 sur les pénalités périphériques. On s'appuie ici sur des données observationnelles, issues du programme SOLSTICE. Dans le cadre d'une convention avec Pôle Emploi, les chercheurs ont réestimé des modèles de durée sur des cohortes exhaustives de demandeurs d'emploi chaque année de 2005 à 2014, de façon à observer la façon dont se déforme la hiérarchie des durées locales de chômage sous l'effet de la grande récession de 2009. Les auteurs de la recherche (Duguet *et al.* ; 2023) établissent que les écarts de risque de chômage se sont plutôt réduits en longue période. Le graphique 1 synthétise ce constat. Les localités les plus favorisées d'où l'on sortait le plus vite du chômage en 2005 ont connu la plus forte baisse des taux de sortie depuis la grande récession de 2009, contribuant ainsi à un mouvement de convergence des durées de chômage sous l'effet de la crise. Or les localités initialement les plus défavorisées du point de la durée du chômage, situées à gauche sur le graphique, sont les localités les plus périphériques. Les pénalités périphériques dans le domaine de l'accès à l'emploi n'ont donc pas été accrues par la crise de 2009. Elles ont même été réduites.

Graphique 3. Les taux communaux de sortie du chômage avant et après la crise de 2009 : un mouvement de convergence



Source : Duguet *et al.* ; 2023

Une deuxième illustration a été donnée par la crise sanitaire. D'un côté, les habitants des quartiers prioritaires ont été deux fois plus contaminés à la COVID-19 que les habitants des autres quartiers parce qu'ils vivent dans des habitats densément peuplés et parce qu'ils exercent des métiers de première ligne, plus exposés. D'un autre côté, la crise a élargi l'usage du télétravail, ce qui a pu réduire la pénalité liée à la distance, pour d'autres résidents des périphéries. Quels effets a eu la crise sanitaire sur les pénalités périphériques subies par les ménages dans l'accès à l'emploi ?

Il est possible de répondre à cette question avec des données expérimentales issues de tests par correspondance répétés dans le temps. C'est l'un des objectifs du programme DESPERADO (pour Discrimination à l'Embauche dans la Sphère Publique : les Effets Respectifs de l'Adresse et de l'Origine), qui est soutenu par la DGAFP depuis 2014. Un travail spécifique a été réalisé par Challe (2023) pour enrichir les données de testing avec la distance en temps de transport entre les lieux de résidence des candidats fictifs et les lieux de travail proposés. Elle est mesurée de quantifier la pénalité périphérique dans l'accès à l'emploi et de suivre son évolution y compris pendant la crise sanitaire. Le coefficient d'interaction (période x distance) est positif et augmente au fur et à mesure du temps. Il est significatif lors du premier confinement du printemps 2020 et sur la période 2021-2022 (respectivement à 1% et 10%), ce qui indique plutôt une baisse de la pénalité périphérique pendant la crise sanitaire. Ce résultat n'est hélas pas généralisable à toutes les professions. Le domaine testé est celui des responsables administratifs, qui correspond à des situations d'emplois télétravaillables. L'étude ne permet pas de mesurer les pénalités subies par les résidents des périphéries qui postulent sur des emplois non télétravaillables.

Ces deux illustrations, autour des effets de la grande récession et de ceux de la crise sanitaire, montrent que les effets des crises sur les pénalités périphériques peuvent aller dans toutes les directions. En d'autres termes, il ne semble exister aucun déterminisme univoque dans les effets spatiaux des crises.

6. Quelles politiques publiques pour réduire les pénalités périphériques ?

Il existe d'ores et déjà un vaste arsenal d'actions de politiques publiques permettant d'atténuer ou de compenser l'ampleur des pénalités périphériques. Pour le présenter, on peut utilement reprendre la distinction entre effet de distance et effet de localisation qui structure cette contribution. En effet, la nature des actions n'est pas la même selon l'objectif visé.

S'il s'agit de limiter l'effet de distance, il faut soit rapprocher les personnes des emplois, soit rapprocher les emplois des personnes. L'action publique qui permet de rapprocher les personnes des emplois consiste à favoriser la mobilité résidentielle et/ou la mobilité pendulaire. Pour encourager la mobilité résidentielle et faire en sorte que les personnes puissent habiter plus près des zones d'emploi, la puissance publique peut tout d'abord limiter les coûts de transaction dans le parc locatif et sur les marchés immobiliers qui constituent des pénalités financières pour les ménages qui changent de logement pour se rapprocher de leur emploi. Les bénéfices à la fois sociaux et environnementaux de la mobilité résidentielle justifieraient de conduire une véritable politique publique d'aide à ce type de mobilité. Les recommandations formulées par le Conseil d'Analyse Economique dans cette direction il y a maintenant plus de dix ans conservent en grande partie leur actualité (Trannoy et Wasmer, 2013-a et 2013-b).

L'alternative est d'encourager la mobilité pendulaire c'est-à-dire la capacité des personnes à se déplacer dans l'espace en utilisant les moyens de transport individuels ou collectifs. De ce point de vue, le développement des infrastructures de transports exerce des effets positifs sur l'accès à l'emploi des personnes. Un bon exemple est donné par le grand Paris express qui est un projet de réseau de transport public composé de quatre lignes de métro automatique autour de Paris, et de l'extension de deux lignes existantes. Ce projet a été étudié à la manière d'un dispositif pour l'emploi dont on peut mesurer les effets (L'Horty et Sari, 2013). Une fois les lignes mises en service, les demandeurs d'emploi franciliens qui résident à proximité du tracé pourront désormais arbitrer entre un élargissement de leur périmètre de recherche, à temps de transport donné, ou une réduction de leur temps de

transport, à périmètre de recherche donné. Les auteurs montrent que le tracé du grand Paris express passe par de nombreuses communes périphériques où les taux de sortie du chômage sont faibles, sans que cela soit systématique. En particulier, toutes les communes rurales de Seine-et-Marne restent situées à grande distance du tracé du grand Paris.

Un autre levier d'action sur les mobilités pendulaires réside dans les aides au permis de conduire qui ciblent généralement les jeunes et prennent la forme d'une prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire. Ce domaine assez spécifique de l'intervention publique est l'un des rares à avoir fait l'objet d'une évaluation randomisée en France, autour de l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir », lancée par le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse en 2009. Les auteurs de l'évaluation (Le Gallo et al., 2017) montrent que le premier effet de ces aides est d'éloigner les jeunes d'une trajectoire d'insertion. Le passage du permis de conduire est un examen dont la préparation est longue et difficile, particulièrement pour les jeunes à la fois éloignés de l'école et de l'emploi. A l'image d'un dispositif de formation professionnelle, il exerce un effet de lock-in, qui enferme les jeunes dans la préparation des épreuves théorique et pratique du permis et les éloigne temporairement de leur recherche d'emploi.

Pour limiter l'effet de distance, il est possible aussi de tenter de rapprocher les emplois des personnes. Dans cet ensemble, figurent les aides publiques favorisant la location d'activités économiques à proximité des lieux de résidence des personnes les plus éloignées de l'emploi, par exemple au travers d'exonérations ciblées ou de créations de zones franches. En France, les zones franches urbaines, devenues « Territoires entrepreneurs » depuis la réforme de la politique de la ville de 2014, s'inscrivent dans ce registre d'action. Toutefois, on dispose de très peu de preuves empiriques de l'efficacité de ce type de mesure, en France comme partout ailleurs où elles ont été mises en œuvre (Neumark et Simpson, 2015). D'autres types d'intervention publique, comme les dépenses d'infrastructure et les investissements dans l'éducation, ont souvent de meilleurs effets à long terme. Parmi les politiques publiques basées sur la personne au niveau international, l'expérience la plus emblématique est sans aucun doute le programme américain. Plusieurs études ont montré l'impact positif du programme emblématique "Moving to Opportunity for Fair Housing" (MTO), qui existe depuis 1994, sur le bien-être à long terme des adultes ayant bénéficié d'une aide à la relocalisation (Katz et al., 2001). Cependant, à court terme, le programme n'a pas eu d'impact sur les revenus des adultes ni sur les taux d'emploi.

L'autre grand registre d'action publique consiste à compenser les effets de localisation, indépendamment des effets de distance. Les efforts en vue d'améliorer la mixité sociale des quartiers s'y inscrivent. En France, les exemples sont la politique du logement social, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) ou encore, l'expérimentation « Internats d'excellence ». Les actions d'accompagnement des candidats à l'emploi, souvent portées par des associations ou des structures privées pro-diversité (Nos quartiers ont du talent, Mozaïk RH,...), en sont d'autres illustrations. On peut citer aussi le programme des "Emplois francs", expérimenté en France depuis avril 2018 avant d'avoir été généralisé à partir de janvier 2020. Une aide financière est accordée pour l'embauche d'un demandeur d'emploi résidant dans un quartier prioritaire, d'un montant de 15000 euros sur trois ans pour un CDI, et de 5000 euros sur deux ans pour un CDD. Cette aide n'est pas apportée pour déplacer ou relocaliser l'activité économique, mais plutôt pour surmonter la pénalité associée à l'adresse. L'évaluation réalisée par Challe et al. (2022) à l'aide d'un protocole de testing répété suggère un effet positif du programme, qui résiste à la prise en compte de l'ensemble des variables de contrôle.

Les tests les plus récents réalisés pour mesurer l'effet d'une adresse en quartier prioritaire indiquent d'ailleurs une inversion de signe. Au début des années 2010, les tests trouvaient qu'une adresse en quartier prioritaire ou défavorisé pénalisait l'accès à l'emploi (Duguet *et al.*, 2010 ; L'Horty *et al.*, 2011 ;

Bunet *et al.*, 2016). Depuis 2018, les nouvelles campagnes de tests trouvent des résultats inversés : Anne *et al.*, (2021) en outre-mer, Anne *et al.* (2022) pour la communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, Chareyron *et al.* (2023) pour la métropole européenne de Lille. Challe *et al.* (2022) confirme cette évolution à l'aide des données de DESPERADO collectées en Ile-de-France pour les domaines professionnels de responsable administratif et d'aide-soignante, exploitées dans la dimension temporelle : la pénalité associée à une adresse en quartier prioritaire, bien réelle avant 2015 s'estompe progressivement jusqu'à disparaître et même s'inverser après 2020. Ces évolutions indiquent une coïncidence dans la montée en puissance de la politique des emplois francs et l'inversion du stigmate associé à une résidence en quartier prioritaire, ce qui est un constat encourageant, mais elles ne constituent pas pour autant des preuves causales de l'efficacité de cette politique.

Conclusion

Les demandeurs d'emploi localisés en périphérie des grands centres urbains sont susceptibles de subir deux types de pénalités dans l'accès à un emploi : du fait de leur distance aux centres d'emploi et du fait des caractéristiques défavorables associée à leur localisation, indépendamment de leur distance. Lorsqu'ils sont d'origine ultra-périphérique ou étrangère, ils sont exposés à une pénalité additionnelle qui réduit plus encore leurs chances de sortir du chômage. Ces mécanismes ne sont pas considérés par les modèles d'économie résidentielle qui ne prennent en compte que les coûts de transport (le plus souvent) et sous-estiment globalement les pénalités périphériques.

Les crises successives des années 2000 ne semblent pas voir remis en cause ces constats mais les politiques publiques ont un rôle à jouer. En France, la montée en puissance des Emplois Francs coïncide depuis 2018 avec un changement de signe pour l'effet d'une localisation en quartier prioritaire. Cette politique qui consiste en une subvention donnée aux employeurs lorsqu'ils embauchent l'habitant d'un quartier prioritaire, est à la fois une *place-based policy* et une *people-based policy*.

Nous nous sommes focalisés sur les pénalités périphériques subies par les ménages sur le marché du travail. La validité externe de nos principales conclusions (sous-estimation de l'ampleur des pénalités, absence d'effets durables des crises, rôle des politiques publiques) mériterait d'être vérifiée pour d'autres formes de pénalités : accès à la formation, accès aux services publics, accès au loisir et à la culture.

Références bibliographiques

- Alonso, W. (1964). *Location and land use: toward a general theory of land rent*. Harvard university press.
- Anne, D., Chareyron, S., L'Horty, Y., Peyriere R., (2021). « Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing », *Rapport de Recherche de TEPP*, n°21-12.
- Anne, D., Chareyron, S., Leborgne, M., L'Horty, Y., Petit P., (2022). « Discriminations dans l'accès à l'emploi : Une exploration localisée en pays Avesnois » *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2022, n°3, pp. 413-430.
- Aydalot, P. (1980). *Dynamique spatiale et développement inégal*. Economica.
- Bertrand, M., & Mullainathan, S. (2004). "Are Emily and Greg more employable than Lakisha and Jamal? A field experiment on labor market discrimination". *American economic review*, 94(4), 991-1013.
- Brueckner, J. K., & Martin, R. W. (1997). Spatial mismatch: an equilibrium analysis. *Regional Science and Urban Economics*, 27(6), 693-714.
- Brueckner, J. K., Thisse, J. F., & Zenou, Y. (1999). "Why is central Paris rich and downtown Detroit poor?: An amenity-based theory". *European economic review*, 43(1), 91-107.
- Bunel, M., L'Horty, Y., & Petit, P. (2016). "Discrimination based on place of residence and access to employment". *Urban studies*, 53(2), 267-286.
- Cairncross, F. (1997). *The Death of Distance: How the Communications Revolution Will Change Our Lives*. Harvard Business Review Press, 317p.
- Cavaco S. et Lesueur Y. (2004), « Contraintes spatiales et durée de chômage », *Revue Française d'Economie*, vol. 18(3), pp. 229–257.
- Challe, L., Chareyron, S., L'Horty Y. & Petit P. (2022). « Can subsidies paid directly to employers reduce residential discrimination in employment? An assessment based on serial field experiments », *Urban Studies*, 59(6), 1202-1218
- Challe L. (2023). "Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises", *Rapport de recherche de TEPP*, n°23-02
- Chareyron, S., L'Horty, Y. & Petit, P. (2023). "Discrimination in Access to Employment: The Combined Effects of Gender, Origin and Address". *Economie et Statistique / Economics and Statistics*.
- Coulombel, N., & Leurent, F. (2013). « Les ménages arbitrent-ils entre coût du logement et coût du transport: une réponse dans le cas francilien ». *Economie et Statistique/Economics and Statistics*, 457, 57-75.
- Coulson, N. E., Laing, D., & Wang, P. (2001). "Spatial mismatch in search equilibrium". *Journal of Labor Economics*, 19(4), 949-972.
- Détang-Dessendre, C., & Gaigné, C. (2009). « Unemployment duration, city size, and the tightness of the labor market". *Regional Science and Urban Economics*, 39(3), 266-276.
- Duguet E., Goujard A., L'Horty Y. (2008), « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : Une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Économie et Statistique*, 415-416, pp. 17-44.
- Duguet Emmanuel, Goujard Antoine, L'Horty Yannick et Florent Sari, (2010) « Sortir du chômage, sortir du RMI : deux géographies », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°1, pp 135-156.
- Duguet, E., L'Horty, Y., & Sari, F. (2009). Sortir du chômage en Ile-de-France: disparités territoriales, spatial mismatch et ségrégation résidentielle. *Revue économique*, 60(4), 979-1010.

- Duguet, E., Leandri, N., L'Horty, Y., & Petit, P. (2010). Are young French jobseekers of ethnic immigrant origin discriminated against? A controlled experiment in the Paris area. *Annals of Economics and Statistics/Annales d'Économie et de Statistique*, 187-215.
- Duguet, E., L'Horty, Y., & Sari, F. (2023). « Agglomeration effects and unemployment to work: Evidence from French data ». *Papers in Regional Science*, 102(1), 129-166.
- Fujita, M., Krugman, P. R., & Venables, A. (2001). *The spatial economy: Cities, regions, and international trade*. MIT press.
- Gaigné, C., & Sanch-Maritan, M. (2019). « City size and the risk of being unemployed. Job pooling vs. job competition ». *Regional Science and Urban Economics*, 77, 222-238.
- Gobillon, L., Magnac, T., & Selod, H. (2011). The effect of location on finding a job in the Paris region. *Journal of Applied Econometrics*, 26(7), 1079-1112.
- Heckman, J. J. (1998). Detecting discrimination. *Journal of economic perspectives*, 12(2), 101-116.
- Hellerstein, J. K., Neumark, D., & McInerney, M. (2008). "Spatial mismatch or racial mismatch?". *Journal of Urban Economics*, 64(2), 464-479.
- Hummels, D. (2007), « Transportation Costs and International Trade in the second Era of Globalization », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 21, n° 3., pp. 131-154.
- Immergluck, D. (1998). "Job proximity and the urban employment problem: do suitable nearby jobs improve neighbourhood employment rates?" *Urban Studies*, 35(1), 7-23.
- Kain J. (1968). « Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization ». *Quarterly Journal of Economics*, 82 (2) : 175 – 97 .
- Katz L, Kling JR, Liebman JB (2001). "Moving to opportunity in Boston: Early results of a randomized mobility experiment". *Quarterly Journal of Economics* 16(2): 607–654.
- Krugman, P. (1992). *Geography and trade*. MIT press.
- Le Gallo J., L'Horty Y., & Petit P. (2017), "Does enhanced mobility of young people improve employment and housing outcomes? Evidence from a large controlled experiment in France", *Journal of Urban Economics*, 97, 1-14.
- L'Horty Y., Bunel, M., Petit P., (2019). « Testing for Redlining in the Labor Market », *Spatial Economic Analysis*, 2019, 14:2, 153-173
- L'Horty Y, Duguet E., et Sari F. (2016). « Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une exploration en Rhône-Alpes », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 1/2016, pp. 175-202.
- L'Horty, Y., & Sari, F. (2013). « Le Grand Paris de l'emploi: l'extension des infrastructures de transport peut-elle avoir des effets positifs sur le chômage local ? » *Revue d'économie régionale et urbaine*, (3), 461-489.
- L'Horty, Y., et Sari, F. (2019). "The role of spatial and skill mismatches: Explaining long-term unemployment in Paris". *Regional Studies*, 53(2), 283-296.
- L'Horty, Y., Duguet, E., Du Parquet, L., Petit, P., & Sari, F. (2011). « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi: un test de discrimination auprès de jeunes qualifiés ». *Economie et Statistique*, n°447, pp 71-95.
- Manski, C. F. (1995). *Identification problems in the social sciences*. Harvard University Press.
- McFadden, D. (1977). "Modelling the choice of residential location". Cowles Commission Discussion paper n°477. 37 pages.
- Neumark, D., & Simpson, H. (2015). "Place-based policies". In *Handbook of regional and urban economics* (Vol. 5, pp. 1197-1287). Elsevier.

- Patacchini, E., & Zenou, Y. (2006). Search activities, cost of living and local labor markets. *Regional Science and Urban Economics*, 36(2), 227-248.
- Petit, P., Bunel, M., Ene, E., & L'Horty, Y. (2016). « Effets de quartier, effet de département: discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi ». *Revue économique*, 67(3), 525-550.
- Petit, P., Duguet, E., L'Horty, Y. (2015). « Discrimination résidentielle et origine ethnique: une étude expérimentale sur les serveurs en Île-de-France ». *Économie et prévision*, (1-2), 55-69.
- Pumain, D. (2009). « Essai sur la distance et l'espace géographique », ATALA, N°12 – La distance, objet géographique (2009), pp 33-49.
- Rogers, C. L. (1997). "Job search and unemployment duration: Implications for the spatial mismatch hypothesis". *Journal of urban Economics*, 42(1), 109-132.
- Trannoy, A., & Wasmer, E. (2013-a). « Comment modérer les prix de l'immobilier ? ». *Les Notes du Conseil d'analyse économique*, n°2, pp 1-12.
- Trannoy, Alain, et Étienne Wasmer. (2013-b) « La politique du logement locatif », *Les Notes du conseil d'analyse économique*, no. 10, 2013, pp. 1-12.
- Wasmer, E., & Zenou, Y. (2002). Does city structure affect job search and welfare?. *Journal of urban Economics*, 51(3), 515-541.

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-11. Un modèle d'équilibre général calculable pour analyser les effets de la transition énergétique à La Réunion

Avotra Narindranahary, Olivia Ricci

23-10. Les inégalités économiques et sociales dans les Outre-Mer français : un héritage de l'histoire et des institutions coloniales

Jean-François Hoarau

23-9. Programme "Passeport Compétences / Badges numériques" Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie

Equipe porteuse : Crem Caen, Tepp

23-8. Inégalités de niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, l'impact du nickel : mesure et décomposition

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Héloïse Rozier

23-7. Analyse de l'Impact économique Local des établissements caennais d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Samuel Lerestif

23-6. Décomposition des inégalités liées au genre au sein de la fonction publique

Mathieu Bunel, Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet, Isabelle Lebon

23-5. Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de BPI France ?

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-09. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-08. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-07. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-06. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-05. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-04. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-03. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-02. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-01. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierne

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Île-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- **L'Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, ERUDITE**, équipe d'accueil n°437 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management, CREM**, unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry-Paris Saclay ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit, CRED**, équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques, EPEE**, équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, équipe d'accueil n°2167 rattachée à Le Mans Université ;
- Le **Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management, GRANEM**, unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique, LEMNA**, équipe d'accueil n°4272, rattachée à Nantes Université ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Paris-Est, LIPHA-PE**, équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien, CEMOI**, équipe d'accueil n°13, rattachée à l'Université de la Réunion ;
- Le **Laboratoire d'économie de Poitiers, LÉP**, équipe d'accueil n°2249, rattachée à l'Université de Poitiers ;
- L'UMR **Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, SMART**, unité mixte de recherche n°1302, rattachée à l'INRAE et à l'Institut Agro Rennes-Angers.

TEPP rassemble 230 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.